

CENTRE HOSPITALIER DE CARENTAN LES MARAIS

Décision du Directoire

Séance du MARDI 12 DECEMBRE 2017 à 15 heures 30

Le Directoire du Centre Hospitalier de CARENTAN LES MARAIS, légalement convoqué, s'est réuni Salle n°1 du Centre Hospitalier, sous la présidence de **Madame Laurence POSTEL**

Objet :

Tarif chambre particulière

Etaient présents :

- Madame L. POSTEL
 - Docteur Y. BAILLEUL
 - Docteur S. DINI
 - Docteur H. LEGASTELOIS
 - Docteur J. MARTIN
 - Madame N. CHESNEL
 - Madame S. GIARD
-

Vu l'avis favorable du Directoire,

La Directrice, Présidente du Directoire,

DECIDE

de fixer **à compter du 1^{er} janvier 2018,**

- le tarif de la chambre particulière MEDECINE à **45,00 €**
- le tarif de la chambre particulière SSR à **45,00 €**

Pour extrait certifié conforme au registre des décisions.

La Présidente du Directoire,
L. POSTEL

